

Les filières forêt et bois, un levier d'action pour le développement durable de mon territoire

PARTIE 1

ORDRE DU JOUR DE LA FORMATION

02/07/2020 ou 09/07/2020 – Par visioconférence

9 h 45 – 11 h 20

Formateur : DESMARTIN Isabelle, Communes forestières

Objectif général de la formation : Découvrir les enjeux liés à la gestion des espaces forestiers et à la valorisation locale des bois et le levier d'action des élus en matière forêt et bois

Objectifs opérationnels : ● Restituer auprès du conseil municipal les principales informations concernant la forêt ● Restituer auprès du conseil municipal les bases du rôle de l'élu local en matière de forêt et bois

9h45 – 10h00 : Connexion et accueil des participants

10h00 – 10h10 : Ouverture et présentation de la formation

Intervenants : Communes forestières - Président

10h10 – 10h30 : La forêt et le bois, des richesses et enjeux à intégrer dans votre mandat

Intervenant : Communes forestières

10h30 – 10h55 : Le cadre légal de l'action en forêt

Intervenant : Communes forestières

10h55 – 11h05 : Les élus, responsabilités et rôles vis-à-vis de la forêt et du bois

Intervenant : Communes forestières

11h05 – 11h10 : Réponse au questionnaire d'évaluation de la formation

11h10 – 11h20 : Clôture de la formation

PARTIE 2

ORDRE DU JOUR DE LA FORMATION

03/07/2020 ou 10/07/2020 – Par visioconférence

9h45 – 11h30

Formateur : DESMARTIN Isabelle, Communes forestières

Objectif général de la formation : Découvrir les enjeux liés à la gestion des espaces forestiers et à la valorisation locale des bois et le levier d'action des élus en matière forêt et bois.

Objectifs opérationnels : Parler des différents acteurs de la forêt et leurs rôles d'intervention ● Définir avec le conseil municipal, les équipes techniques et les acteurs forestiers, une stratégie d'actions forêt/bois ● Restituer auprès du conseil municipal les principales informations concernant la forêt

9h45 – 10h00 : Connexion et accueil des participants

10h00 – 10h10 : Ouverture et présentation de la formation

Intervenants : Communes forestières - Président

10h15 – 10h55 : Être acteur : les leviers d'actions à mettre en place au cours du mandat

Intervenants : Communes forestières

10h55 – 11h10 : Disposer d'un diagnostic grâce à l'Observatoire de la forêt méditerranéenne

Intervenant : Communes forestières

11h10 – 11h15 : Prendre appui sur les acteurs de la forêt pour mener ses actions

Intervenant : Communes forestières

11h15 – 11h20 : Réponse au questionnaire d'évaluation de la formation

11h20 – 11h30 : Clôture de la formation

LIEU DE LA FORMATION

Visioconférence

COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter :
eloise.clop@communesforestieres.org ou au 04 42 65 78 14

MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance de formation en visioconférence
- Présentation et exposé théorique
- Ressources pédagogiques sous format numérique remises aux participants

MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait en ligne via le lien d'inscription soit par inscription via l'adresse email inscription@communesforestieres.org.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **1 juillet 2020**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, l'Union régionale des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur informera les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union régionale.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à la partie 1 de cette formation.

Pour s'inscrire à la partie 2 de la formation « Les filières forêt et bois, un levier d'action pour le développement durable de mon territoire », il faudra **avoir participé à la partie 1**.

EVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation devra être renseignée à l'issue de celle-ci.

ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

PARTICIPATION FINANCIERE

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES ADHERENTES A JOUR DE LEUR COTISATION

La formation est un service auquel donne droit l'adhésion. Seul le paiement de la cotisation annuelle est demandé.

L'association des Communes forestières départementale prend ainsi en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais est habituellement demandée. Néanmoins, dans le but de rassembler le plus grand nombre d'élus, aucune participation ne sera demandée aux participants pour cette formation du **02, 03, 09 et 10 juillet 2020**.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de l'Intérieur. La participation demandée (aux non adhérents) peut être prise en charge par la ligne formation du budget des communes, conformément au droit à la formation des élus régi par les articles L2123-12 et suivant du code général des collectivités territoriales.



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

